

Séance du conseil municipal du 13 décembre 2016

Le conseil municipal, convoqué le 6 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire en date du **13 décembre 2016 à 19h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, *adjointes*, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUT, Arnaud STOESSEL, Régine BADELET, Régis BRAND, Juan Carlos RODRIGUEZ, *conseillers municipaux*
Dominique STOESSEL arrive à 19h30.

Absents excusés : Frédérique EBY, Angélique LIDY qui donne procuration à Françoise MAY, Joël KLEIBER, Roland RICH et Isabelle REICHLIN.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
4. Vente d'une parcelle
5. Motion sur le déneigement
6. Divers.

1) Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

2) Approbation du dernier PV.

L'approbation du procès-verbal du 10 novembre 2016 n'appelant aucune objection, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3) Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Compte-rendu de débat sur le PADD

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Vu la délibération relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du 19 septembre 2014 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;
- Vu les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Monsieur le Maire rappelle les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription.

Les études ont permis de déboucher sur une première esquisse de PADD. Monsieur le Maire rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal, avant le débat au sein de la communauté de communes.

Monsieur le Maire présente le projet de PADD qui s'articule autour des thématiques suivantes :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat.

Contexte démographique : population de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH en 2013 : 13 184 habitants ; Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers qu'avec une croissance stable de la population d'Altkirch à 0,5%, la population intercommunale atteindrait 15250 habitants. Dans l'hypothèse d'une croissance de 0,8%, la population atteindrait 15700 habitants.

ASPACH fait partie du pôle principal, il est proposé de stabiliser la croissance démographique locale autour de 0,8% de taux de variation annuel moyen, ce qui équivaut à 10 habitants par an.

Ce n'est pas énorme, mais l'accueil à l'école sera-t-il encore possible ?

Il faut développer le village, il n'y a plus assez de jeunes, on assiste à un vieillissement de la population à ASPACH.

En ce qui concerne le renouvellement urbain, on constate que le village s'est bien étendu, les vergers sont déjà dans les jardins. Il faut préserver le patrimoine.

Les conseillers souhaitent une évolution harmonieuse du bâti dans la commune.

Concernant l'intégration des espaces verts (« trame verte et trame bleue », corridors de biodiversité), c'est compliqué à ASPACH et un peu contradictoire : comment préserver ou développer les espaces verts et urbaniser en même temps ?

Des aménagements devront être entrepris afin d'éviter les risques d'inondation et de coulées de boue, en tenant compte du fait que le cœur du village est dans une zone humide, ce qui restreint les constructions à cet endroit.

La commune souhaite conserver son identité de village et son caractère rural bien que les espaces urbanisés d'ASPACH et d'ALTKIRCH sont contigus.

La zone artisanale se trouve à l'entrée du village côté SPECHBACH.

Les conseillers réfléchissent à la possibilité de planter des arbres, reboiser les coteaux et entretenir le ruisseau.

La réflexion suivante se pose à propos de la diversification des logements : des règles de densification de l'habitat sont imposées par le SCOT à cause de la proximité d'ALTKIRCH, alors faut-il laisser vieillir les maisons ou faut-il assouplir la réglementation ? La commune souhaite lutter contre la vacance des habitations.

A ALTKIRCH la part de logements aidés est importante, ce qui n'est pas la volonté de notre commune. Un projet d'habitation à destination des personnes âgées est en cours à HIRSINGUE. Mais les besoins à ASPACH sont différents.

Les conseillers veulent développer le village de la manière suivante : 40% de collectif et d'intermédiaire et 60% d'individuel.

En ce qui concerne les équipements et loisirs, on tend vers la mutualisation des services.

La commune est déjà bien impliquée dans la protection des espaces naturels (journée nature).

Une réflexion doit être envisagée afin de favoriser les transports et déplacements collectifs.

ASPACH est toujours en attente du haut-débit. Les conseillers sont favorables au maintien des commerces de proximité (favoriser leur accès, parking, horaires,...)

L'extension de la densité proposée pour la commune est de 20 logements/ha contre 17 ces 10 dernières années. Cela entre en contradiction avec le souhait de la commune de conserver un « esprit village ».

En conclusion, l'unanimité des conseillers souhaite :

- Conserver les caractéristiques d'un village rural
- Eviter la surdensité
- Rester en-dessous du seuil de 17 logements/ha.

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

4) Vente d'une parcelle

Monsieur le Maire informe les conseillers que la maison sise au n°4, Rue de la Forêt à ASPACH, est en cours de vente.

En 2009, le maire avait proposé aux propriétaires d'acheter la parcelle de terrain afin d'aligner la rue par apport aux constructions. Ces derniers avaient refusé alors même que leur haie empiétait sur le domaine public.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle aux acquéreurs de la maison.

Après délibérations, les conseillers, à l'unanimité :

- Décident de céder la parcelle cadastrée section E n° 1080 d'une contenance de 0,39 are au prix de 2 272.-€ l'are à Madame Virginie STOCKLI et Madame Evelyne BAUR
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à cette vente

5) Motion sur le déneigement

Compte-tenu :

- De différentes réclamations de riverains et entreprises du village ;
- D'accidents ayant eu lieu ces derniers jours sur la RD 466 entre Heidwiller et Aspach (Steiga)
- Du fait que le non déneigement et le non salage de la traversée de notre village jusqu'à Heidwiller (RD 466) prévu par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, dans son plan de viabilité hivernale, peut, dans notre village :

- Entraîner des retards dommageables à l'intervention des services de secours
- Perturber les rotations de ramassage scolaire et de transport des bus de ligne
- Gêner grandement les habitants devant se déplacer tôt le matin et tard en soirée pour gagner ou revenir de leurs lieux de travail
- Imposer aux livreurs de la zone artisanale qui interviennent sur le territoire des contraintes supplémentaires en temps de déplacement
- Poser des problèmes de responsabilité en cas d'incident ou d'accident dans les villages

Les conseillers, à l'unanimité, demandent aux services du Conseil Départemental du Haut-Rhin de procéder au déneigement et au salage de la RD 466 d'ALTKIRCH à HEIDWILLER.

6) Divers.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux d'adduction en eau potable sur la Route de Thann seront terminés cette semaine. La réception du chantier aura lieu mardi 20 décembre prochain.

Dans la Rue de Walheim, les massifs ont été posés mais l'éclairage public n'est pas encore installé. L'entreprise COLAS posera le bi-couche ce printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.